

Renouvellement de l'agrément Etat-Région 2023-2033 des 6 CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes

➤ L'agrément au titre de l'article L414-11 du Code de l'environnement

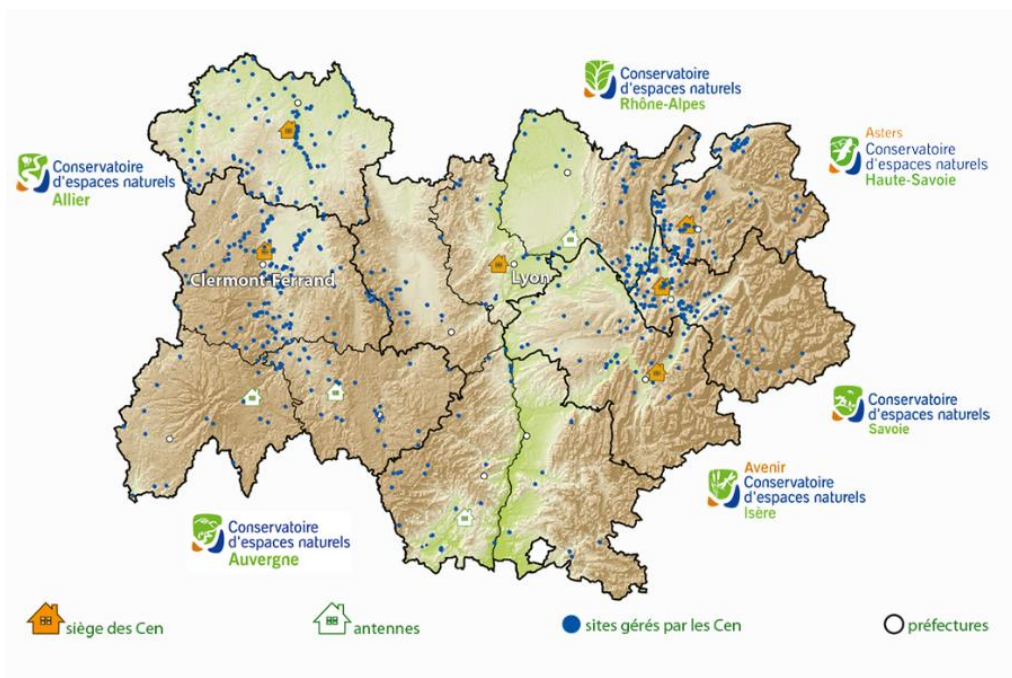
Souligne deux missions principales :

- Contribuer à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel sur le territoire régional.
- Mener des missions d'expertise locales et des missions d'animation territoriale en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel

Agrément par arrêté conjoint du Préfet de Région et du Président de Région, commun aux CEN d'une même région.

Agrément pour 10 ans, s'appuyant sur la mise en œuvre de 2 Plans d'Actions Quinquennaux (PAQ) successifs.

➤ Les 6 CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes



4 CEN départementaux :

CEN Allier, CEN Isère, CEN Savoie et CEN Haute-Savoie

2 CEN interdépartementaux :

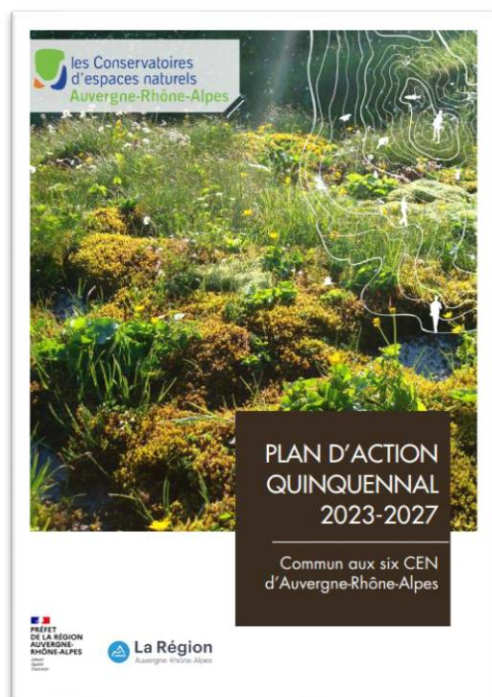
CEN Auvergne (3 dpts) et CEN Rhône-Alpes (5 dpts)

➤ **Nouveau PAQ 2023-2027 commun aux 6 CEN d'AuRA** (soumis à approbation Etat-Région- été 2023)
Présentation des Orientations générales, Ambitions et Objectifs opérationnels

• **5 orientations générales**

Elles vont se diffuser/percoler dans tous les objectifs opérationnels du PAQ et donner une « coloration particulière » à leur déclinaison. Elles sont complémentaires des « fondamentaux de l'action des CEN » : méthode scientifique, concertation avec les acteurs, ...

- **Intégrer plus fortement le changement climatique dans les actions de préservation et de gestion de la biodiversité, ainsi que dans l'aménagement des territoires** : gestion adaptative des milieux et libre évolution, résilience et atténuation des effets (puits de carbone de certains milieux, stockage d'eau, labellisation bas carbone, compensation carbone, ...).
- **Renforcer l'approche « fonctionnelle » des écosystèmes**, intégrant mieux les changements globaux (paramètres abiotiques, régulation, dynamique naturelle) et les attentes sociétales (approvisionnement, régulation, loisirs et culture, ...), tout en poursuivant **l'approche « patrimoniale » de préservation de la biodiversité** (ciblée sur des habitats et espèces prioritaires).
- **Renforcer l'accompagnement des politiques publiques en faveur de la biodiversité, à travers un « rôle clé » des CEN dans le déploiement des Aires Protégées et notamment des sites Natura 2000**, aux côtés de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de l'Etat.
- **Contribuer davantage à l'intégration de la biodiversité dans les politiques sectorielles** (agriculture, tourisme, énergie, ...) et à leur **mobilisation notamment en faveur des co-bénéfices pour la biodiversité et les sociétés humaines** (exemples des solutions fondées sur la nature).
- **Contribuer davantage à la mutualisation des moyens et des compétences entre les différents acteurs de la biodiversité** (Ligue pour la Protection des Oiseaux, Conservatoire botanique national, Parcs naturels régionaux, ...) **et des autres « sphères » d'intervention publique** (Agence Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement, Centre International Ressources et Innovation pour Développement Durable, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme, chambres d'agriculture, services pastoraux, Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement, organismes de recherche...) pour une meilleure efficience des financements publics.



• 4 ambitions et 14 objectifs opérationnels

Le contenu du PAQ est structuré en **4 ambitions**, déclinées en **14 Objectifs Opérationnels**.
L'ordre de présentation des 4 ambitions ne reflète pas une priorisation mais un rappel du déploiement de l'action des CEN, d'abord sur leurs propres réseaux de sites (1), puis sur les territoires et de leurs acteurs (2), et enfin dans le lien avec le recueil et le partage des connaissances (3). L'ambition 4 est de nature différente, centrée sur le fonctionnement collectif des 6 CEN.

Ambitions	Objectifs Opérationnels
Ambition n°1 Préserver et gérer un réseau de 23 000 ha d'espaces naturels "référents" et "résilients" aux effets du changement climatique	1A : Améliorer la résilience du réseau de sites des CEN face au changement climatique et poursuivre le déploiement de pratiques exemplaires
	1B : Développer la connaissance, la protection, la restauration et la gestion des milieux « prioritaires », à l'échelle régionale, et valoriser les services associés
	1C : Développer la protection, la restauration et la gestion des espèces « patrimoniales », pour lesquelles le territoire régional a une responsabilité particulière
Ambition n°2 Généraliser l'intégration de la biodiversité et des solutions fondées sur la nature auprès des territoires et de leurs acteurs, dans le cadre d'un « Service Universel de la Biodiversité »	2A : Accompagner les territoires pour l'intégration de la biodiversité dans leurs projets dans le contexte du changement climatique
	2B : Accompagner les acteurs économiques dans la prise en compte de la biodiversité et des services écosystémiques
	2C : Accompagner les agriculteurs dans la transition agroécologique et les forestiers dans l'intégration de la biodiversité dans les pratiques de gestion
	2D : Accompagner les activités touristiques et de loisirs valorisant les territoires pour diminuer leur impact sur les milieux naturels
	2E : Accompagner les citoyens dans leurs engagements en faveur de la biodiversité
	2F : Contribuer au déploiement de nouveaux modes de financement des actions en faveur de la biodiversité
Ambition n°3 Renforcer la connaissance et les outils développés dans le cadre de l'Observatoire Régional de la Biodiversité (ORB)	3A : Contribuer au renforcement et au partage de la connaissance naturaliste
	3B : Contribuer au volet « Agir en région pour la Biodiversité »
Ambition n°4 Structurer l'organisation régionale des Conservatoires d'espaces naturels afin de mutualiser davantage et être encore plus efficace à toutes les échelles	4A : Créer et « faire vivre » une association régionale des CEN d'Auvergne-Rhône-Alpes
	4B : Renforcer l'éclairage du Conseil scientifique commun aux 6 CEN et co-construire les attendus pour la mise en œuvre du PAQ
	4C : Se donner les moyens de mettre en œuvre, suivre et évaluer le PAQ à travers un dispositif partagé entre Région Auvergne-Rhône-Alpes, Etat et CEN